

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

80.023

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION

Z.A.E.C. Aliénation de
terrain au profit de
M. MIGNON Gabriel

DATE DE CONVOCATION

18 Février 1980

DATE D'AFFICHAGE

18 février 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 17
Nombre de votants 24

6

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt deux février à 20 heures 00
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,
DUFOUR, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU,
BERLAND, DUFELL, Mme TACQUET, MM. CABAL, PELLETIER

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. LACHAUD, M. BOUCHET par M. FABER
M. POUMAILLOUX par M. BOUTET, M. PAPEAU par M. GUICHAOUA
M. COLLE par Mme TACQUET, M. TAP par M. CABAL, M. TETARD par
M. NAULIN

Absents : MM. VIAUD
POUGET
MONTRON

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de Royan dispose de parcelles de terrain dans le
cadre de la Z.A.E.C.

M. MIGNON Gabriel, Professeur, demeurant à 17110, St Georges
de Didonne, 30, rue du Coca, vient de manifester son intention de
solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadas-
trée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", pour une superficie
de 2.500 M².

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'inté-
ressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 5 Février 1980,
le prix de cession fixé à 25 F. hors taxes le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se
prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux
conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. MIGNON Gabriel le
5 Février 1980

Vu l'avis favorable émis par la Direction des Services Fiscaux de la Charente-Maritime

Vu les avis favorables émis par les commissions Municipales "Finances" "Urbanisme et Construction - Equipement et Environnement - Travaux" réunies respectivement les 11 et 12 Février 1980.

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. MIGNON Gabriel, demeurant à ST GEORGES-de-DIDONNE, 30, rue du Coca, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 2.500 m², cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de VINGT CINQ FRANCS (25 Frs) hors taxes le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de SOIXANTE DEUX MILLS CINQ CENTS FRANCS (62.500 Frs) hors taxes, qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.

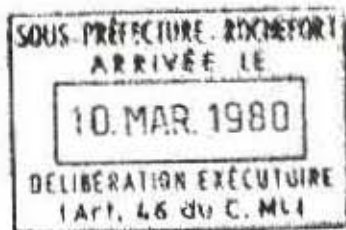
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN

- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de Royan au titre du Budget Primitif 1980, Chapitre 908, Article 2101.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
Adjoint Délégué



A. LACHAUD.

URBANISME & CONSTRUCTION

ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMPLEMENTAIRES

ALIENATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU PROFIT

DE M. MIGNON Gabriel

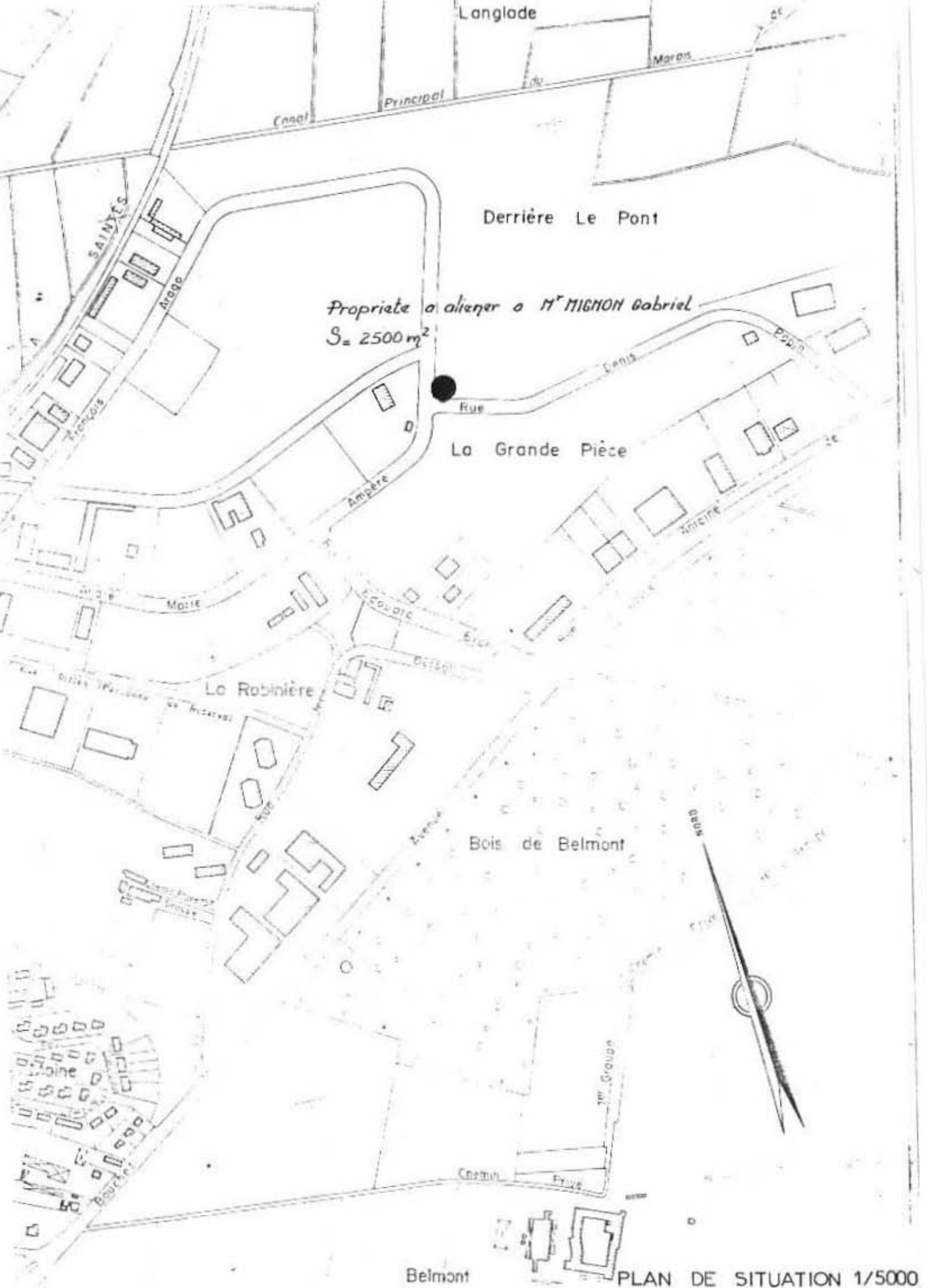
PLAN DE SITUATION

(Echelle : 1/5000e)

22 FEV. 1980

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

André LACHAUD



Langlade

Morais

Principal

Canal

Derrière Le Pont

Propriete a aliener a M^r MIGNON Gabriel

S = 2500 m²

Rue

La Grande Pièce

Ampère

Denis

MOÏTIE

La Robinière

Bois de Belmont

Belmont

PLAN DE SITUATION 1/5000

